



COMITE SYNDICAL

COMPTE RENDU Du 24 novembre 2017 ST LAURENT DU PONT (Maison des Associations)

1 - Projet de décision modificative n°1 au budget 2017 – budget principal

2 - Demande de prorogation du classement

3 - Élections partielles au Bureau Syndical pour les 5^{ème} et 6^{ème} collèges

Questions diverses

POINT D'INFORMATION :

- Bilan de la campagne d'entretien de la signalétique du PDIPR

Dominique ESCARON, Président, constate le quorum et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Il procède ensuite à la validation :

- du compte-rendu du 31 mars 2017
- du compte-rendu du 5 mai 2017

Les membres du comité n'émettant pas de réserve, ceux-ci sont validés à l'unanimité.

Il donne la parole à Karine BAILLEUX pour le projet de décision modificative n°1 du budget principal.

Objet : Projet de décision modificative n°1 au budget 2017 – budget principal

Cette décision modificative a pour objet :

- La prise en compte budgétaire des événements survenus courant 2017 : prise en compte d'une vacance de poste, absence d'agents dans l'année, poursuite de congé parental.
- L'intégration budgétaire d'actions du programme d'actions 2017 dont les financements ont été acquis après le vote du budget primitif.
Ces ajustements concernent à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.
- L'intégration d'un complément de résultat antérieur (section d'investissement)

La décision modificative s'équilibre ainsi à hauteur de **59 646 € en section de fonctionnement** et de **85 541 € en section d'investissement**.

Section de fonctionnement

Pour mémoire, les rubriques du budget de fonctionnement sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement de la structure.
- Ingénierie au service du territoire.
- Accompagnement financier du territoire.
- Réserve naturelle.
- Amortissements.
- Autres opérations (opérations financières /d'ordre).

Sont concernées par cette décision modificative les rubriques suivantes :

- Budget de fonctionnement de la structure.
- Ingénierie au service du territoire.
- Accompagnement financier du territoire.
- Autres opérations.

Budget de fonctionnement de la structure

Montant des dépenses :	0 €
Montant des recettes :	17 093 €
Solde de financement :	+ 17 093 €

17 093 € de recettes sont prises en compte suite à l'absence de plusieurs agents et à la perception de produits exceptionnels.

Ingénierie au service du territoire

Montant des dépenses :	- 60 780 €
Montant des recettes :	- 35 832 €
Solde de financement :	+ 24 948 €

Il s'agit ici de constater la vacance du poste du responsable de la mission tourisme sur une grande partie de l'année (dépense moindre et cofinancement mobilisé à retirer en recettes) et de la poursuite d'un congé parental (anticipation de reprise de l'agent lors du vote du budget primitif).

Accompagnement financier du territoire

Montant des dépenses :	69 385 €
Montant des recettes :	78 385 €
Solde de financement :	+ 9 000 €

Il est proposé d'intégrer budgétairement des opérations portées par le Parc naturel régional de Chartreuse en maîtrise d'ouvrage qui ne l'ont pas été au budget primitif (78 385 € en dépenses et en recettes) et d'annuler 9 000 € de prestation qui ne sera pas réalisée sur la thématique aménagement.

3 thématiques sont concernées :

- La biodiversité, l'aménagement et le paysage pour le soutien aux fouilles suite à la découverte des premiers restes d'un Mosasaure, l'élaboration du plan du paysage sur le territoire du Parc suite à l'obtention d'un appel à projet lancé par l'Etat, le retrait d'une prestation en urbanisme qui ne sera pas réalisée en 2017.
- L'éducation au territoire pour un projet avec les jeunes dans le cadre de la révision de la Charte.
- La mobilité avec une action sur la pratique de l'autostop cofinancée dans le cadre du programme territoire à énergie positive et croissance verte mené en partenariat avec le Pays Voironnais.

Le montant total disponible à l'issue de l'ensemble de ces écritures représente 51 041 €, il est proposé d'affecter cette somme à la section d'investissement (Cf. infra pour le détail de ce besoin de financement).

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 59 646 €.

Section d'investissement

Création d'une opération relative à l'énergie et la mobilité

Il s'agit d'inscrire deux actions dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive et croissance verte :

- Action relative à l'éclairage public (mise en place d'un fonds de concours au profit des collectivités) à hauteur de 60 000 €.
- Action autour de la mobilité (pratique de l'autostop organisé : mise en place de la signalétique) pour une dépense TTC de 3 600 € et une recette de 3 000 €.

- Dans le même esprit et afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le programme TEPOS en matière de développement des énergies renouvelables locales, le bureau syndical du 5 mai 2017 a validé l'intérêt du Parc à la promotion et à l'essaimage des démarches citoyennes de production d'énergie renouvelables et l'implication du Parc par la prise de parts dans des sociétés de production d'énergie.

Il convient donc d'inscrire des crédits pour concrétiser des prises de participations dans les centrales villageoises du territoire. Une enveloppe de 4 000 € est affectée.

Complément de reprise du résultat d'investissement : le résultat repris au budget primitif portait sur la seule année 2016. Le résultat global doit figurer au budget soit une inscription de – 28 500 € en recettes et de 17 941 € en dépenses.

La section d'investissement présente au total un besoin de financement global de 51 041€ financé par virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

D'adopter la décision modificative N°1 au budget principal 2017 qui s'équilibre :

- ***En section de fonctionnement à hauteur de 59 646 €.***
- ***En section d'investissement à hauteur de 85 541 €.***

et dont la présentation réglementaire figure en annexe n°1.

Votants (en voix) : 57

Exprimés (en voix) : 57

Pour : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Alain ROUGIER, vice-président délégué à l'énergie, donne des précisions sur les opérations énergie et mobilité :

- Pour la mobilité, cela consiste en de l'investissement sur de la signalétique du réseau d'autostop organisé (opération Rezopouce).
- Pour la démarche transition énergétique, il s'agit de la prise de parts dans les sociétés de type Centrales villageoises et de soutien à la rénovation de l'éclairage public pour les communes, en complément de l'aide des syndicats d'énergie.

Dominique ESCARON donne la parole à Jean-Louis MONIN, Maire de St Laurent du Pont, pour présenter brièvement sa commune qui nous accueille.

St Laurent du Pont a l'habitude d'accueillir les chargés de missions du Parc pour des réunions ou des actions en collaboration.

La commune a de nombreux travaux en cours avec le Parc, notamment sur les zones Natura 2000 et l'ENS de l'Herretang pour des aspects environnementaux et de réserve d'eau.

Elle travaille sur le patrimoine pour sa Chapelle et pour l'ancienne distillerie des Chartreux de Fourvoirie avec une équipe de volontaires qui la redressent depuis 15 ans, aujourd'hui le site est classé avec les bâtiments de France, où il y aura un programme en accord avec la réglementation.

La ville a également 2 projets : un pôle sportif avec la croissance du rugby et du tennis et un pôle culturel avec la réhabilitation de la cure qui a pour projet d'accueillir une médiathèque, une ludothèque, école de musique...

Il souhaite une bonne réunion aux membres du Comité et passe la parole au Président.

Arrivée de Claude MULLER.

Dominique ESCARON, remercie Jean-Louis MONIN et passe la parole à Corine WOLFF, vice-Présidente déléguée à la charte.

Objet : Demande de prorogation du classement

La loi, n° 2016-1087 du 8 août 2016, pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a ouvert la possibilité pour les Parcs en cours de classement de bénéficier également du classement à 15 ans.

Une prorogation du classement de 3 ans est prévue pour les parcs n'ayant pas déjà bénéficié d'une prorogation lorsque cela était possible en application de l'article 148 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

La prorogation du classement se fera par décret à la demande de la région, sur proposition du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, sans qu'il soit besoin de procéder ni à l'enquête publique, ni aux consultations préalables prévues à l'occasion du classement initial et de son renouvellement (article 53 §1 de la loi biodiversité).

Corine WOLFF précise que les comités syndicaux des Parcs du massif des Bauges, des Baronnies Provençales, du Haut Jura, du Livradois Forez et du Vercors ont déjà délibéré dans ce sens et la Région validera ces sollicitations le 29/11/17.

Le Vercors lance aussi sa procédure de révision de sa charte et la délibération de la Région devrait intervenir également le 29/11/17.

La Région délibèrera à cette même date sur la création du nouveau Parc de l'Aubrac, qui se trouve sur 2 régions : Auvergne Rhône Alpes et Occitanie, 3 départements : la Lozère, le Cantal et l'Aveyron.

Dominique ESCARON déplore la stabilité du budget régionale alloué aux Parcs malgré la création du nouveau Parc de l'Aubrac.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***De solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes pour qu'elle fasse la demande de prorogation de trois ans du classement du Parc naturel régional de Chartreuse, conformément à la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages.***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 58

Exprimés (en voix) : 58

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Cédric VIAL

Bilan de la campagne d'entretien de la signalétique du PDIPR

Présentation par Catherine BALESTRA, chargée de mission tourisme depuis le 08/11/17 et Mario ALESSANDRONI, agent nature.

La campagne d'entretien des sentiers PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) dont le Parc assure l'entretien du balisage et de la signalétique ainsi que la valorisation auprès du public. Les agents du Parc ont entretenu depuis juin dernier près de 600 km sur les 1200 km que compte le réseau pédestre du Parc. C'est une mission importante que le Parc assume pour le massif puisqu'il s'agit d'assurer le maillage et la cohésion de ces sentiers mais aussi et surtout de conforter l'attractivité du massif et de la destination Chartreuse.

La présentation figure en annexe n°2.

Bernard CANIVET demande pourquoi la Metro n'est plus dans le PDIPR Parc.

Dominique ESCARON explique que la loi NOTRe a généré un transfert des compétences, les métropoles doivent aujourd'hui gérer les sentiers, mais le travail se fait en concertation.

L'objectif du Parc est de réussir à faire en sorte que vu du promeneur, cela doit rester invisible et que les chemins soient de qualité.

600 km ont été parcourus et vérifiés en 2017, mais tous les sentiers seront vus, il ne faut pas hésiter à signaler toute anomalie au Parc.

Jean-Paul CLARET regrette que le Parc ne puisse pas travailler sur tout le territoire, il serait plus judicieux que les agglomérations conventionnent avec le Parc, ce qui serait plus cohérent et moins coûteux.

Arrivée de Nathalie BERANGER et départ de Denis SEJOURNE.

Les membres des 5ème et 6ème collèges sont invités à se rendre dans les bureaux de vote dédiés pour les élections au bureau syndical.

Objet : Élections partielles au Bureau Syndical pour le 5^{ème} collège

1 siège est à pourvoir au sein du 5^{ème} collège, cet état de fait impose une élection partielle au sein de ce collège.

MODALITES D'ELECTION AU BUREAU SYNDICAL

En application de l'art. 9 des statuts :

Pour le 5^{ème} collège : les délégués élus par les communes de la Haute Chartreuse et de l'avant Pays de Chartreuse élisent au bureau syndical 10 représentants ayant chacun une voix délibérative.

Le collège procède à la désignation du (de la) représentant(e) au Bureau syndical, par vote à bulletin secret.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

- Président du bureau de vote : Jean-Paul CLARET, Membre du bureau syndical du Parc
- Assesseurs : Karine BAILLEUX et Peggy MALLIER, agents du Parc
- scrutateurs : Sylvène ALLARD et Pascal BOGAERT, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- RICHEL Jacques
- VILLIEN Roger

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 36 à 1 voix = 36 voix

Votants 28 à 1 voix = 28 voix

Bulletins blancs 0

Bulletins nuls 0

Exprimés 28 à 1 voix : 28 voix

Majorité absolue : 15

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

- VILLIEN Roger 18 voix
- RICHEL Jacques 10 voix

Pour le 5^{ème} collège, communes de la Haute Chartreuse et de l'avant Pays de Chartreuse, Roger VILLIEN est déclaré élu au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

Objet : Élections partielles au Bureau Syndical pour le 6^{ème} collège

2 sièges sont à pourvoir au sein du 6^{ème} collège, cet état de fait impose une élection partielle au sein de ce collège.

MODALITES D'ELECTION AU BUREAU SYNDICAL

En application de l'art. 9 des statuts :

Pour le 6^{ème} collège : les délégués élus par les communes du piémont de Chartreuse élisent 6 représentants ayant chacun une voix délibérative

Le collège procède à la désignation des représentant(e)s au Bureau syndical, par vote à bulletin secret.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

- Président du bureau de vote : Corine WOLFF, Vice-présidente du Parc
- Assesseurs : Laure BELMONT et Catherine BALESTRA, agents du Parc
- Scrutateurs : Suzanne BARNAVE et Fabien BOURHIS, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- QUAIX Mireille
- ROMAGNOLI Danielle

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 24 à 1 voix = 24 voix

Votants 12 à 1 voix = 12 voix

Bulletins blancs 0

Bulletins nuls 0

Exprimés 12 à 1 voix : 12 voix

Majorité absolue : 7

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

- QUAIX Mireille 10 voix

- ROMAGNOLI Danielle 10 voix

Pour le 6^{ème} collège, communes de piémont de Chartreuse, Mireille QUAIX et Danielle ROMAGNOLI sont déclarés élues au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

Sans autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :
www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc rubrique : comptes-rendus-des-bureaux-et-comites-syndicaux

LISTE DES PRESENTS
Comité syndical du 24 novembre 2017

1^{er} collège – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie (pour partie)

2^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GERIN Anne déléguée titulaire

3^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine déléguée titulaire

4^{ème} Collège –Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian délégué titulaire

MERIAUX Pierre délégué titulaire

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

APREMONT

DUPRAZ Marc délégué titulaire

TEPPAZ Roland délégué suppléant

ATTIGNAT-ONCIN

MARTIN Jean-Pierre délégué titulaire

CORBEL

QUEMART Philippe délégué titulaire

ENTRE DEUX GUIERS

DRIGO Patrick délégué suppléant

ENTREMONT LE VIEUX

LENFANT Anne déléguée titulaire

LA BAUCHE

VILLIEN Roger délégué titulaire

LE SAPPEY EN CHARTREUSE

ESCARON Dominique délégué titulaire

LES ECHELLES

VIAL Cédric délégué titulaire (pour partie)

MIRIBEL LES ECHELLES

SEGUIN Marie-Josée déléguée titulaire

POMMIERS LA PLACETTE

BAUD Pascale déléguée titulaire

SARCENAS

LOVERA Jean délégué titulaire

ST AUPRE

GALAND Pierre délégué titulaire

DELPHIN Maurice délégué suppléant

ST CHRISTOPHE LA GROTTTE

BARRIER Pierre délégué titulaire

ST CHRISTOPHE SUR GUIERS

VERARD Nicole déléguée suppléante

ST FRANC

GUIBERT Yves délégué titulaire

ST JEAN DE COUZ

LE GOUIC François délégué titulaire

ST JOSEPH DE RIVIERE

ARBOR Gérard délégué titulaire

ST LAURENT DU PONT

SARTER Jean-Claude délégué suppléant

ST PANCRASSE

ROUGIER Alain délégué titulaire

ST PIERRE DE CHARTREUSE

GUSMEROLI Stéphane délégué titulaire

ST PIERRE DE GENEBOZ

RICHEL Jacques délégué titulaire

ST PIERRE D'ENTREMONT 73

BIENASSIS Brigitte déléguée titulaire

ST THIBAUD DE COUZ

DUISIT Robert délégué titulaire

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

CORENC

QUAIX Mireille déléguée titulaire

CROLLES

CHEVROT Blandine déléguée titulaire

LA BUISSE

PERRET Jacques délégué titulaire

MONTAGNOLE

SECO Marc délégué titulaire

MYANS

FASSEL Jean délégué titulaire

ST BALDOPH

ROMAGNOLI Danielle déléguée titulaire

ST ISMIER

CANIVET Bernard délégué titulaire

ST MARTIN LE VINOUX

BREBION Chantal déléguée titulaire

ST NAZAIRE LES EYMES

BERNE Denis délégué suppléant

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE

CLARET Jean-Paul délégué titulaire

DAL'LIN Gérard délégué titulaire

SEJOURNE Denis délégué titulaire (pour partie)

LE GRESIVAUDAN

MULLER Claude délégué titulaire (pour partie)

GRENOBLE ALPES METROPOLE

POULET Jean-Luc délégué titulaire

INVITES

MONIN Jean-Louis Maire de St Laurent du Pont

<p style="text-align: center;">LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS Comité syndical du 24 novembre 2017</p>
--

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

REPENTIN Thierry

2^{me} collège – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline (tit) à BIENASSIS Brigitte

POLAT Julien (tit) à GERIN Anne

ENGRAND Christophe (tit)

DURANTON Robert (sup)

PEYRIN Jean-Claude (sup)

RIVAL Christian (sup)

3^{me} collège – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert (tit) à CLARET Jean-Paul

MITHIEUX Lionel (tit) à WOLFF Corine

ARTHAUD BERTHET Gaston (sup)

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY

GRENOBLE

VOIRON

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

QUAIX EN CHARTREUSE

DOLIS Hélène (tit) à POULET Jean-Luc

ST BERNARD DU TOUVET

DESAUTEL Frédéric (tit) à ROUGIER Alain

ST CHRISTOPHE SUR GUIERS

VEUILLET Pascal (tit)

ST HILAIRE DU TOUVET

PRACHE Olivier (tit) à ESCARON Dominique

ST JULIEN DE RATZ

LELEU Sophie (tit)

ST LAURENT DU PONT

ORTHLIEB Maxence (tit)

ST PIERRE D'ENTREMONT 38

PETIT Jean-Paul (tit) à LOVERA Jean

STE MARIE DU MONT

BRIGUGLIO Antonino (tit)

VIMINES

DUBOIS Dominique (tit) à ARBOR Gérard

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BIVIERS

BEAUME Bernard (tit) à QUAIX Mireille

FONTANIL CORNILLON

TERPENT René (tit) à SEJOURNE Denis

LA TERRASSE

VOLPI Philippe (tit) à BERANGER Nathalie

BRUN Claudie (sup)

LA TRONCHE

SPINDLER Bertrand (tit)

LE TOUVET

GUILLON Dominique (tit)

LES MARCHES

CARREL Christine (tit)

ST VINCENT DE MERCUZE

BURDET Gérard (tit) à ROMAGNOLI Danielle

LEMIERE Partrick (sup)

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

INVITES :

BERTHET Martine sénatrice de la Savoie

BONNIVARD Emilie Députée de la Savoie

CHALAS Emilie Députée de l'Isère

DEGOIS Typhanie députée de la Savoie

GUINGOUIN Gwenaël Receveur municipal

HOBLEA Fabien Président du Conseil Scientifique

JACQUIER LAFORGE Elodie députée de l'Isère

KAMOWSKI Catherine députée de l'Isère

LABBE Denis Préfet de la Savoie

MIGNOLA Patrick député de la Savoie

RAMBAUD Didier Sénateur de l'Isère

SAVIN Michel Sénateur de l'Isère